

Impayés d'eau : les délégataires souhaitent mutualiser les risques

Depuis la loi "Brottes", les factures d'eau impayées ne peuvent plus être recouvrées sous la menace d'une coupure. Ce changement fondamental dans les relations entre usagers et distributeurs inquiète les délégataires qui craignent une désresponsabilisation de certains ménages et souhaitent mutualiser ce risque.

« Stabilisés à 0,7 % des factures par les services gérés par les entreprises de l'eau au cours des dix dernières années, les impayés d'eau sont en passe d'être multipliés par 2 ou 3 et pourraient atteindre à terme 500 millions d'euros soit autant de recettes en moins pour les services d'eau et d'assainissement » s'inquiète la FP2E. Une situation d'autant plus préoccupante que

les services de l'eau et de l'assainissement sont soumis à un effet "ciseau" entre baisse des consommations et maintien ou hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

C'est que la loi Brottes, votée en 2013, a créé une situation nouvelle en interdisant les coupures et les réductions de débit toute l'année pour les résidences principales en cas d'impayé. Ainsi, contrairement à d'autres services qui peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, les services de l'eau et de l'assainissement ne le peuvent plus.

La FP2E et ses entreprises adhérentes ont pris acte de ces dispositions mais appellent à une meilleure prise en compte des

réalités économiques des services publics locaux. « *Il est de notre responsabilité d'alerter sur les risques liés au financement de l'eau et de l'assainissement, des sujets cruciaux pour la santé et la qualité de vie des Français : le maintien des capacités d'investissement des services est primordial*, explique Bertrand Camus, le Président de la FP2E. *Nous souhaitons donc un dialogue constructif avec les parties prenantes -associations d'élus et de consommateurs, agences de l'eau, Etat- pour travailler ensemble à la pérennité économique des services d'eau et d'assainissement. Dans ce contexte la priorité est aujourd'hui d'assurer un recouvrement efficace et socialement responsable des factures* ».

La FP2E rappelle que les évolutions réglementaires ont tout naturellement des impacts sur la gestion des services qui doivent intégrer ces changements en faisant évoluer leur règlement de service, ce qui risque d'affecter l'équilibre économique des services et donc des contrats. « *Les augmentations sensibles des coûts de recouvrement et des impayés vont rendre inévitable la prise en compte de la charge qu'elles induisent*, estime Tristan Mathieu, Délégué Général de la Fédération des Entreprises de l'Eau. *Dans le cas d'une délégation de service public, le droit de la commande publique prévoit naturellement la mesure des incidences économiques et l'adaptation des contrats à une évolution législative non prévue* ». ■

Eaux de loisirs

Familiale ou publique, la piscine prend désormais en compte les enjeux liés au développement durable

Conscients des enjeux liés au développement durable, les professionnels de la piscine conduisent depuis plusieurs années des réflexions pour faire évoluer leur offre vers davantage de performance et de durabilité : diminution du volume d'eau, baisse des consommations d'énergie, innovations techniques, développement de la domotique... etc. Autant d'aspects qui préfigurent la piscine "basse consommation" de demain, qu'elle soit résidentielle ou commerciale.

C'est le constat réalisé par les professionnels à l'occasion du salon mondial des professionnels de la piscine et du spa qui s'est tenu à Lyon du 15 au 18 novembre dernier : la démocratisation des piscines, dont le nombre a plus

que doublé en 15 ans, passant de 708 000 en 2000 à 1,76 million en 2015, a été de pair avec la réduction de leur taille. Dans le même ordre d'idée, en 30 ans, le volume d'eau nécessaire au remplissage d'une piscine moyenne a été divisée par 3, la consommation d'énergie annuelle nécessaire à la filtration par 4 et celle des chauffages par plus de 9!

Piscines familiales : moins d'eau, moins d'énergie

Ces tendances concernent d'abord les piscines familiales dont trois aspects sont jugés importants en matière d'environnement : les économies d'énergie, les économies d'eau et le développement de produits de traitement moins impactants sur l'environnement. Ainsi, de plus en plus de bassins ont des volumes d'eau plus restreints. La



Ducanore

La piscine "pour nager" des années 80 n'est plus vraiment d'actualité. Aujourd'hui, la piscine familiale est une pièce supplémentaire de la maison, un art de vivre. Avec la réduction des terrains disponibles et l'absence de contraintes réglementaires pour les piscines de moins de 10 m², les standards ont évolué et sont plus soucieux des contraintes environnementales.

piscine "pour nager" des années 80 n'est plus vraiment d'actualité. Aujourd'hui, la piscine familiale est une pièce supplémentaire de

la maison, un art de vivre. Avec la réduction des terrains disponibles et l'absence de contraintes réglementaires pour les piscines de

**LA DERNIÈRE INNOVATION EN MATIÈRE
DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU ARRIVE...**



RENDEZ-VOUS SUR LE SALON

POLLUT'EC 2016

DU 29 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016

**STAND ACO - HALL 6
ALLÉE H - STAND 034**

ACO, L'EXPERT DU CYCLE DE L'EAU

Nous offrons à nos clients une expertise globale en matière de cycle de l'eau. Nous concevons, produisons et proposons des solutions techniques de drainage innovantes, durables et esthétiques pour récupérer, prétraiter, réguler et restituer efficacement les eaux. Nous aidons, à chaque étape, nos clients dans la réalisation de leurs projets d'aménagement pour une gestion optimale des eaux.



© Yannik Labbé

L'optimisation des consommations énergétiques et les économies induites sont tout aussi cruciales pour les collectivités locales du fait des contraintes financières qui pèsent sur leurs budgets.

moins de 10 m², les standards ont évolué et sont plus soucieux des contraintes environnementales. Les piscines actuelles demandent moins d'énergie : il faut une pompe moins puissante, il y a moins d'eau à chauffer et moins d'eau à traiter.

En matière de rénovation, la tendance est également à la réduction de la taille et de la profondeur des bassins existants. L'orientation vers le "moins d'eau" est une tendance de fond.

En outre, les techniques et technologies ont fortement évolué permettant une optimisation énergétique. C'est notamment le cas avec l'apparition de pompes à vitesse variable, la démocratisation des pompes à chaleur et l'amélioration des performances énergétiques des produits piscine dans leur ensemble.

Enfin, les automatismes en matière de traitement permettent

une meilleure gestion de l'eau. La régulation peut désormais se faire de manière automatique pour le désinfectant et le pH. Dans la même optique, la domotique se développe. Intervention et maîtrise de la gestion de la piscine à distance permettent une réelle anticipation.

Pour mieux appréhender l'impact carbone d'une piscine, la Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) a, via sa commission dédiée du Développement Durable, mis au point un logiciel de calcul qui a montré un impact moyen assez faible : 350 kg de CO₂ par an pour une piscine de 8 x 4 m. « *Moins gourmandes en eau, avec des tailles adaptées aux petits jardins, et peu énergivores, les piscines d'aujourd'hui sont entrées dans un cycle d'amélioration continue, visant à proposer des piscines basse consommation* », souligne la FPP.

Ces tendances vers l'optimisation devraient se poursuivre et permettre de concevoir des piscines très basse consommation. Plusieurs axes de progrès sont déjà identifiés en matière de traitement de l'eau : sensibilisation des propriétaires à un usage raisonné des produits de traitement, nouveaux modes de traitement de l'eau, perfectionnement du pilotage automatique des électrolyseurs et pompes doseuses, augmentation des capacités de filtration et diminution de la consommation des systèmes, amélioration de la préfiltration, développement de systèmes d'automatisation.

Les piscines publiques également concernées

L'optimisation des consommations énergétiques et les économies induites sont tout aussi cruciales pour les collectivités locales du fait des contraintes financières qui pèsent sur leurs budgets. L'environnement est donc au cœur des projets de nouveaux équipements et de rénovation de bassins existants.

Rénovée en 2008 selon une démarche de "Haute Qualité Environnementale" et réaménagée dans un souci d'intégration paysagère et optimisation énergétique, la piscine municipale Isabelle Jouffroy à Caluire-et-Cuire en est un bon exemple. L'architecture du bâtiment présente ainsi des revêtements de façades spécifique et un toit végétalisé de 400 m² qui protège la vue sur les bassins. La piscine est également dotée de 220 m² de panneaux solaires

chauffant l'eau des sanitaires, et de 85 m² de panneaux photovoltaïques produisant 8800 kWh d'électricité. La qualité de l'eau est optimisée et l'arrosage des espaces verts assuré par des dispositifs de récupération des eaux de pluie. Une réflexion a également été menée sur les économies liées au renouvellement d'eau des bassins permettant une réduction des consommations de 10,000 m³ par an par rapport à 2012.

Une démarche portée par l'ensemble du personnel de la piscine, comme le souligne Stéphane Guiard, son directeur : « *C'est une réflexion partagée par tous les agents. Nous gérons notre piscine comme nous gérons nos logements ! Prochain chantier à l'étude : l'éclairage, avec l'utilisation potentielle de LED pour optimiser nos consommations* ».

Des préoccupations partagées par l'ensemble des gérants de piscines publiques. « *À Décines, notre bâtiment est HQE, ce qui nous permet de mieux maîtriser les charges, souligne ainsi Julien Fouillet, directeur de la piscine de Décines. Par exemple l'eau chaude sanitaire est chauffée via des panneaux solaires sur le toit. Toutefois, au-delà de la conception de l'équipement, nous avons, au quotidien, des enjeux à relever en matière environnementale. Nous cherchons actuellement des moyens pour améliorer, de manière intelligente, nos consommations électriques (utilisation de LED, mise en place de calorifuge sur les tuyaux...)* ». ■

Une nouvelle certification qualité des composts

Lancée par la FNADE, La FNCC et METHEOR, cette certification répond à une volonté commune de faire progresser la qualité des composts, partagée par des acteurs reconnus de la gestion des déchets.

La certification Terrom s'appuie sur un référentiel exigeant de

manière à répondre aux attentes du monde agricole qui souhaite disposer d'amendements organiques de qualité pour fertiliser les sols. Ce référentiel renforce les exigences agronomiques et d'innocuité visant les composts, renforce le suivi du fonctionnement des installations par une augmentation des contrôles

et des analyses sur les lots de compost produits et augmente la transparence en fournissant des informations objectives et régulièrement actualisées sur la qualité des composts.

Tout en s'appuyant sur la norme NF U44-051, la certification Terrom va plus loin en termes de garantie. Elle illustre les

exigences des filières de tri-compostage et de tri-méthanisation-compostage produisant des composts issus des déchets ménagers résiduels. En 2016, 35 installations de tri-compostage et 11 installations de tri-méthanisation compostage ont permis de produire environ 400 000 tonnes de composts normés. ■

Retrouvez toute l'actualité de l'eau sur le site www.revue-ein.com